

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 24 juillet 2020**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 49

**Délibération n° 2020-194**

**Objet de la délibération : Délibération relative au vote du budget primitif 2020 du budget annexe Eau REGIE avec TVA**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, à huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 juillet 2020.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, DECANIS Alain, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, LE METER Sophie, MONDANI Denis, MONTIER Henri-Alain, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont suppléé :** PORZIO Claude par CAGIATI Isabelle
- **dont représentés :** GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal

**Absents :** FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI Christine

**Secrétaire de Séance :** Madame Nathalie SALOMON

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau ;

VU la délibération n° 2019-226 du 14 novembre 2019 autorisant la création d'un budget annexe M49 assujetti à la TVA pour la compétence Eau exploitée en régie directe

VU la délibération n° 2020-109 du 2 mars 2020 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 ;

CONSIDERANT, que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors d'une précédente séance du Conseil Communautaire dans les délais requis ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe Eau régie avec TVA 2020 est voté :

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ;

CONSIDERANT que le Budget Annexe Eau régie avec TVA dressé pour l'exercice 2020 est présenté en Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section d'exploitation : 4 863 870.00 €
- Section d'investissement : 3 849 277.50 €

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 17 juillet 2020 ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

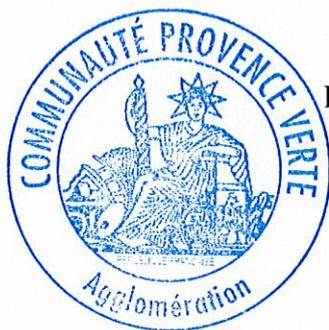
- après avoir pris connaissance des chiffres constituant le Budget Annexe Eau régie avec TVA 2020,
- de voter le Budget Annexe Eau régie avec TVA 2020 :
  - ✓ au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
  - ✓ au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,
- et d'approuver ces documents arrêtés aux sommes suivantes :
  - Section d'exploitation : 4 863 870.00 €
  - Section d'investissement : 3 849 277.50 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 24 juillet 2020

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le*

Le Président,



Didier BREMOND